



CODE DE DÉONTOLOGIE

Le présent code de déontologie définit l'engagement du(de la) relaxologue et/ou du(de la) réflexologue envers le public, les client(e)s et les professions.

Ce code de déontologie garantit l'éthique professionnelle des relaxologues et/ou des réflexologues issus(e)s du Centre de formation Elisabeth Breton.

Le(la) relaxologue et le(la) réflexologue sont des professionnels de la relation d'aide, de la gestion du stress et du bien-être, qui prennent en charge la personne en lui proposant et en réalisant des protocoles de relaxation corporelle et de stimulation réflexes plantaire, palmaire, faciale et crânienne.

- 01.** Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue issu(e)s de l'école d'Elisabeth Breton s'engagent à exercer l'activité avec humanité, probité et loyauté et en accord avec les référentiels d'activités élaborés par l'école.
- 02.** Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engagent à ne nuire en aucune façon à l'un(e) de ses membres, et à entretenir des relations confraternelles de respect et de courtoisie, d'honnêteté et de bonne foi avec les autres confrères et consœurs.
- 03.** Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engagent à respecter le Règlement intérieur de l'école, et à n'émettre aucune critique à l'égard des autres écoles.
- 04.** Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engagent à toujours observer le principe fondamental du respect de la personne humaine et à protéger l'intégrité physique et psychique des personnes sous leur responsabilité.
- 05.** Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engagent à ne pas se substituer aux professionnels de santé, à ne pas prodiguer de diagnostic, de prescriptions médicales et à ne pas interférer avec des traitements médicaux en cours.
- 06.** Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue ont pour objectif de restaurer au maximum l'autonomie de leur client et laissent à celui-ci sa totale liberté de choix thérapeutique.
- 07.** Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue observent l'attitude absolue de réserve et de secret professionnel pour tous leurs clients. Ils(elles) s'engagent à respecter la confidentialité des informations collectées durant l'accompagnement individuel.



08. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engagent à ne cautionner ni alimenter les excès, errances (émotionnelles, spirituelles, addictions, dérives perverses) ou projections de leur client, afin de demeurer authentique dans la démarche stricte et exclusive du(de la) relaxologue et/ou du(de la) réflexologue qui n'est ni un médecin, ni un psychologue, ni un maître spirituel, ni un substitut affectif.

09. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engagent à interdire toute propagande, prosélytisme religieux ou idéologique au sein de leur cabinet ou lieu d'intervention. Ils(elles) s'engagent à lutter contre toutes les dérives sectaires dont ils(elles) seraient témoin.

10. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'attachent à promouvoir, sous l'égide de l'école, les standards des formations pour satisfaire les critères et exigences de la profession de relaxologue et/ou de réflexologue et s'engagent à parfaire leurs pratiques en participant à des formations post graduées.

11. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engagent à actualiser régulièrement leurs savoirs et leurs compétences afin de répondre aux attentes du public et aux évolutions des métiers de relaxologue et/ou de réflexologue.

12. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engagent à ne pas diffuser d'informations pouvant induire le public ou les médias en erreur ou nuisant à l'image de la profession de relaxologue et/ou de réflexologue.

13. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engagent à respecter les concepts et les principes généraux de la relaxation et/ou de la réflexologie. Ils(elles) s'engagent également à ne pas dénaturer ou amalgamer la relaxation et/ou la réflexologie avec d'autres techniques sans que leurs clients en soient avertis.

14. Le(la) relaxologue et/ou le(la) réflexologue s'engagent à respecter les limites de leurs compétences et à orienter leurs clients vers un autre professionnel lorsque celui-ci nécessite un traitement ou une aide thérapeutique ne relevant pas de leurs compétences.

15. Tout relaxologue et/ou réflexologue qui ne respecterait pas le présent code pourrait se voir exclu de l'annuaire de l'école d'Elisabeth Breton.

La finalité de la formation de RELAXOLOGUE et/ou de REFLEXOLOGUE proposée par Elisabeth Breton est :

- de conduire les stagiaires à un niveau de connaissances et de compétences en adéquation avec la réalité de la pratique professionnelle en relaxation et/ou en réflexologie
- d'assurer une qualité élevée et homogène de formation des relaxologues et/ou des réflexologues
- de former des relaxologues et/ou des réflexologues compétents et opérationnels.

L'école met en œuvre différents types d'actions avec les professionnels, les institutions et les entreprises.